

Diffusion :

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Macherel
Kanaan
Drahusak
Mmes Charollais
Heurtault
Koelliker
MM. Brunazzi
Krebs
Levrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Giraud

SCM
Service juridique
Dossiers et documentation
Dossier - SB

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

5725-2010

PR-776 I

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville
de Genève du 27 avril 2010

07 juillet 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 27 avril 2010, est approuvée :

Crédit de 1 748 000 F destiné à la réfection et transformation de trois classes de l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève (MEG)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 748 000 F destiné à la réfection et transformation de trois classes de l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 748 000 F.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Communiqué à :
DIM/SSCO 4
DIP 2
DSPE 1



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat:

A. Lyde Greff